

	ARTS.
Sec. v.—Du rang que les hypothèques ont entre elles.	2047
CHAP. IV.—DE L'EFFET DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES RELATIVEMENT AU DÉBITEUR OU AU TIERS- DÉTENTEUR.....	2053
Sec. i.—De l'action hypothécaire.....	2058
1. De l'exception de discussion.....	2066
2. De l'exception de garantie.....	2068
3. De l'exception de subrogation (<i>cedendarum actionum</i>).....	2070
4. De l'exception résultant des impenses.....	2072
5. De l'exception résultant d'une créance privi- légiée ou hypothèque antérieure.....	2073
" ii.—De l'effet de l'action hypothécaire.....	2074
CHAP. V.—DE L'EXTINCTION DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.....	2081
TITRE DIX-HUITIÈME.—DE L'ENREGISTREMENT DES DROITS RÉELS.	
CHAP. I.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2082
" II.—RÈGLES PARTICULIÈRES À DIFFÉRENTS TITRES D'ACQUISITION DE DROITS RÉELS.....	2098
" III.—DU RANG QUE LES DROITS RÉELS ONT ENTRE EUX.....	2130
CHAP. IV.—DU MODE ET DES FORMALITÉS DE L'ENREGIS- TREMENT.....	2131
Sec. i.—De la transcription.....	2132
" ii.—De l'inscription.....	2136
CHAP. V.—DE LA RADIATION DE L'ENREGISTREMENT DES DROITS RÉELS.....	2148
CHAP. VI.—DE L'ORGANISATION DES BUREAUX D'ENRE- GISTREMENT.	
Sec. i.—Des bureaux et des registres.....	2158
" ii.—Du plan et du livre de renvoi officiel et dispositions qui s'y rattachent.....	2166
" iii.—De la publicité des registres.....	2177
TITRE DIX-NEUVIÈME.—DE LA PRESCRIPTION.	
CHAP. I.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2183
" II.—DE LA POSSESSION.....	2192
" III.—DES CAUSES QUI EMPÊCHENT LA PRESCRIPTION, ET EN PARTICULIER DE LA PRÉCARITÉ ET DES SUBSTITUTIONS.....	2201